

Pôle-Nature du Marais aux Oiseaux

Les Grissotières - 17550 Dolus-d'Oléron

marisauoiseaux@charente-maritime.fr

marais-aux-oiseaux.fr



Dessins : A. NOUILHAT

Qui sommes-nous ?

Le **Pôle-Nature du Marais aux Oiseaux** est une propriété du département de la Charente-Maritime située au cœur de l'île d'Oléron sur les communes de Dolus-d'Oléron et de Saint-Pierre-d'Oléron, au sein de quelque 130 ha de bois de feuillus et d'anciens marais salants préemptés au titre des espaces naturels sensibles. D'une superficie de près de 10 ha, cette propriété abrite **un parc de découverte à vocation pédagogique** et un **centre de sauvegarde de la faune sauvage**.

Le **Pôle-Nature du Marais aux Oiseaux** participe activement à la protection et à la connaissance de la nature sous différentes formes : sensibilisation du grand public (sorties de découverte, animations, ateliers...), éducation à l'environnement auprès des scolaires, accueil d'étudiants, participation à des inventaires, à des recensements ou encore à des études spécifiques.

Le **Marais aux Oiseaux** est l'un des [14 Pôles-Nature de la Charente-Maritime](#) et est membre du réseau [Oléron, Nature & Culture](#) créé par la Communauté de communes de l'île d'Oléron.

Comment bénéficier d'une entrée gratuite ?

Démarche à suivre :

- imprimer le p'tit quiz ci-après ;
- répondre correctement à au moins 9 des 10 questions posées (toutes les réponses se trouvent sur notre [site](#)) ;
- présenter le document dûment rempli à l'accueil du Marais aux Oiseaux le jour de votre visite.

Règlement :

- offre non cumulable avec d'autres avantages, réservée aux particuliers en visite libre, valable du **16 février au 30 juin** et du **1^{er} septembre au 14 novembre 2019**, à raison d'une entrée gratuite pour un enfant de 6 à 14 ans accompagné par au moins un adulte payant.

Le p'tit quiz de l'année 2019 !



À propos du parc de découverte du Marais aux Oiseaux

Question n° 1 : En quelle année a-t-il été ouvert au public ?

Réponse :

Question n° 2 : Quelle est sa superficie ?

Réponse :

Question n° 3 : Quelle est la hauteur de l'observatoire ?

Réponse :

Question n° 4 : Combien de Cistudes d'Europe y vivent à l'état sauvage ?

Réponse :

Question n° 5 : Depuis quand les Hérons cendrés et les Aigrettes garzettes y nichent-ils ?

Réponse :



À propos du centre de sauvegarde du Marais aux Oiseaux

Question n° 1 : En quelle année a-t-il été créé ?

Réponse :

Question n° 2 : Peut-on le visiter ?

Réponse :

Question n° 3 : Quelle est globalement l'espèce la plus fréquemment accueillie ?

Réponse :

Question n° 4 : Combien d'animaux ont été accueillis en 2013 ?

Réponse :

Question n° 5 : Quelle est la proportion d'animaux pris en charge relâchés dans la nature ?

Réponse :

À très bientôt !